

SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE  
Apepic Le Bourg  
19290 PEYRELEVADE  
R.C.S. BRIVE 510 542 798

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2010

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 Décembre 2009*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vous-même dans vos statuts lors de la création de votre société le 30 décembre 2008, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté particulièrement sur le caractère approprié des principes comptables retenus pour l'évaluation des immobilisations, la réalité des dettes fournisseurs et des disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

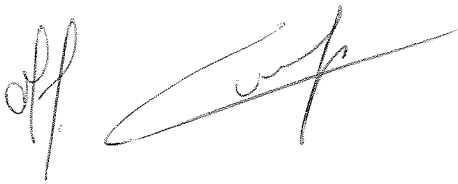
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Total Bilan = 294 299 €

Total Chiffre d'affaire = 0 €

Résultat de l'exercice = -39 315 €

Fait à Dormans, le 28 Avril 2010

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized first name followed by a surname, written in a cursive style.

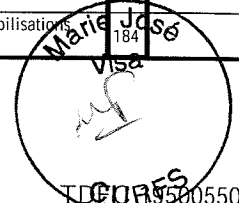
1 BILAN - SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE			Neant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		APEPIC - LE BOURG 19290 PEYRELEVADE				
Numéro SIRET*		5 1 0 5 4 2 7 9 8 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*		12
				Exercice N clos le		31/12/2009
				Exercice N-1 clos le		31/12/2008
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
						Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	{ Fonds commercial*					
	{ Autres*	014		016		4053
		4750		697		
	Immobilisations corporelles*	028		030		98839
	98839		042			
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
		040		042		
	Total I (5)	044		048		102892
		103589		697		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*					
	Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068		070		
	{ Clients et comptes rattachés*					
	{ Autres* (3)	072		074		29393
		29393		082		70789
	Valeurs mobilières de placement	080		082		70789
		70789		086		90839
Disponibilités	084		086		90839	
	90839		094		387	
Charges constatées d'avance *	092		094		387	
	387		098			
	Total II	096		098		191407
		191407		697		294299
	Total général (I + II)	110		112		294996
		294996				
PASSIF				Exercice N NET		1
						2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		276000		
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	132				
		131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		-39315		
Provisions réglementées	140					
	Total I	142		236685		
	Provisions pour risques et charges	154				
	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		5378		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		52237		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	172				
		169				
Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		57614		
	Total général (I + II + III)	180		294299		
		294299				
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		4750

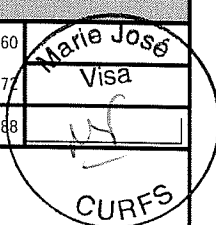
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



**2** COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE</b>		Exercice N clos le <b>31/12/2009</b>		Exercice N-1 clos le <b>31/12/2008</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			services*		217		218		
			Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*					224	98839		
	Subventions d'exploitation reçues					226	1800		
	Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	100639		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	98839		
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : .....				242	40931		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle* 243				244	500		
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements*					254	697		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	140966		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-40327		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	1012		
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294			
	Charges exceptionnelles				(VI)	300			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	-39315		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314	39315
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.not)				324				
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	-39315	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zone franche Corse (44. décies)	988		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Pôle de compétitivité (44 undécies)	990		342
	Divers* dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	créance due au report en arrière du déficit	346		350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * .....		dont imputés sur le résultat :		360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*		380		n° du centre de gestion agréé :	
Montant de la T.V.A collectée		374		Effectif moyen du personnel* :		376		dont apprentis : handicapés :	
Montant de la T.V.A déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	27149	Montant des prélèvements personnels de marchandises*		399			



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

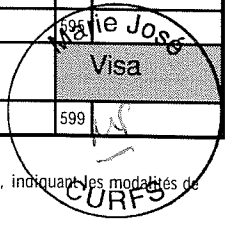
**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <b>SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISE									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	4750	404		406	4750	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>4750</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>4750</b>	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502	697	504		506	697	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>	<b>697</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>697</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594			
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591		
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



Copyright RedTitan (2010)

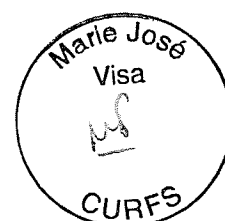
4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							982		
Déficits imputés							983		
Déficits reportables							984		
Déficits de l'exercice							860		
Total des déficits restant à reporter							870		
<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI							995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)							996		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

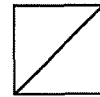
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

Néant

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 0 9

N° SIRET

5 1 0 5 4 2 7 9 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE

ADRESSE (voie) APEPIC - LE BOURG

CODE POSTAL 19290

VILLE PEYRELEVADE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

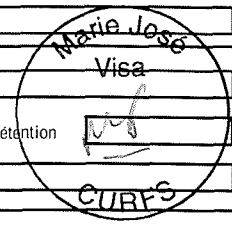
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays



Copyright RedTitan (2010)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier : 195005505 - SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE

Le 28/04/2010

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

**ANNEXES COMPTABLES****1 FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES****Faits caractéristiques de l'exercice**

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de cet exercice.

**Evènements significatifs postérieurs à la clôture**

Aucun évènement significatif n'est apparu depuis la clôture de cet exercice.

**Principes et conventions générales****REGLES ET METHODES COMPTABLES.**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2001757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983

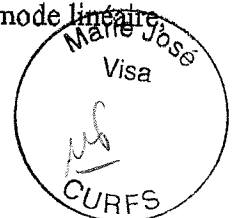
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Immobilisations incorporelles & corporelles.**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif :

- Installations générales 10 ans
- Matériel industriel 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans





Dossier : 195005505 - SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE  
Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Le 28/04/2010

## ANNEXES COMPTABLES

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage).

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks.

Les stocks sont évalués suivant le coût d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

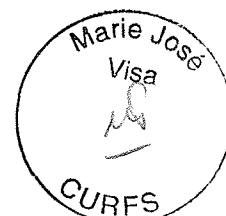
Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Dérogations

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalé.



Dossier : 195005505 - SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE  
Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Le 28/04/2010

## ANNEXES COMPTABLES

### Permanence ou changement des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### Informations générales complémentaires

Aucune autre information ne mérite d'être précisée.



Dossier : 195005505 - SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE

Le 28/04/2010

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

**ANNEXES COMPTABLES****2 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN****Etat des immobilisations**

Immobilisations	Valeurs début d'exercice	Augment. de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	4 750	0	4 750
Immob.corporelles en cours	0	98 839	0	98 839
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	98 839	0	98 839
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>103 589</b>	<b>0</b>	<b>103 589</b>

**Tableau des amortissements**

Amortissements	Valeur brute début exercice	Augment.	Diminutions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	697	0	697
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>697</b>	<b>0</b>	<b>697</b>

**Droits sociaux**

Catégories de titres	Valeur nominale début exercice	Valeur nominale fin exercice	Nb titres début exercice	Nb titres création exercice	Nb titres rembourseme exercice	Nb titres exercic FIN
PARTS SOCIALES	1 000	1 000	171	76	0	257
	Total Capital					
	257 000					

**Tableau des provisions**

Aucune provision n'est à mentionner.



Dossier : 195005505 - SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE  
Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Le 28/04/2010

## ANNEXES COMPTABLES

Tableau des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Etat	28 950	28 950	0
Autres créances	443	443	0
Charges constatées d'avance	387	387	0
<b>TOTAUX</b>	<b>29 779</b>	<b>29 779</b>	<b>0</b>

Tableau des dettes

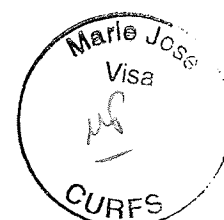
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts et dettes	5 378	5 378	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	52 237	52 237	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>57 614</b>	<b>57 614</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2009	31/12/2008
Charges d'exploitation	387	0
<b>TOTAL</b>	<b>387</b>	<b>0</b>

Détail des produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.



Dossier : 195005505 - SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE  
Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Le 28/04/2010

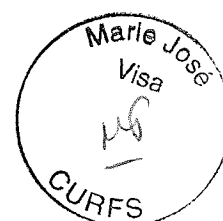
## ANNEXES COMPTABLES

### Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant
Autres	1 800
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>1 800</b>

### Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 103
<b>Total des charges à payer</b>	<b>3 103</b>



Dossier : 195005505 - SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE  
Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

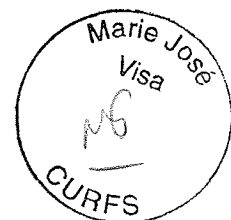
Le 28/04/2010

## ANNEXES COMPTABLES

### 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Montant
Résultat courant	- 39 315
Résultat comptable	- 39 315



Dossier : 195005505 - SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE  
Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

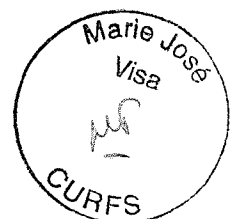
Le 28/04/2010

## ANNEXES COMPTABLES

### 4 AUTRES INFORMATIONS

#### Informations complémentaires

AUCUNE REMUNERATION VERSEE POUR LES DIRIGEANTS



Marie-José CURFS  
Commissaire aux Comptes

SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE  
Apepic Le Bourg  
19290 PEYRELEVADE  
R.C.S. BRIVE 510 542 798

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2010

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2009**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, j'ai été avisée des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'Administration le 15 Juin 2009.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisée, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

*1/ Conventions avec la SARL ECOGELEC, 19290 SAINT REMY*

Personne intéressée : Gérard CORTES

La SARL ECOGELEC réalise des prestations d'étude, de fourniture et pose d'installations photovoltaïques.

Pour l'exercice 2009, la SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE a comptabilisé 90 154 € HT de dépenses au profit de la SARL ECOGELEC.

*2/ Conventions avec l'EURL CORTES CO CONSULTING, 95450 VIGNY*

Personne intéressée : Philippe CORTES

L'EURL CORTES CO CONSULTING assure le suivi administratif de la SAS. Pour l'exercice 2009, la SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE a comptabilisé 26 000 € HT de dépenses de sous-traitance au profit de l'EURL.

De plus, la SAS GRANGE SOLAIRE DE LA DIEGE a comptabilisé 2 500 € de redevance pour l'exploitation de la marque « Grange Solaire » détenue par l'EURL CORTES CO CONSULTING.



J'ai effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission ; cette doctrine requiert la vérification de la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Dormans, le 28 Avril 2010

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke that loops back under the 'M'.